



APPEL DE PROPOSITIONS 2010-2011
DEMANDES PRÉLIMINAIRES (LETTRES D'INTENTION)
DATE LIMITE : 25 OCTOBRE 2010

18 août 2010

CADRE DU PROGRAMME

Le programme de financement du CQDM vise à soutenir le développement de technologies et d'outils innovants permettant de faciliter le processus de découverte du médicament.

Les projets destinés spécifiquement au développement de nouvelles molécules ou de produits thérapeutiques ne sont pas visés par le présent programme. Celui-ci vise plutôt des technologies habilitantes ayant un large champ d'applications dans le domaine biopharmaceutique.

Le programme du CQDM n'est pas seulement destiné aux disciplines directement reliées à la découverte du médicament. Il touche tous les domaines de recherche susceptibles d'apporter de nouveaux outils ou de faciliter la découverte de nouvelles solutions thérapeutiques (par exemple, ingénierie, nanotechnologie, instrumentation médicale, produits diagnostiques, médecine translationnelle, imagerie, etc.).

Pour être admissible à recevoir des fonds du CQDM, la recherche doit être réalisée au Québec dans une des organisations suivantes :

- Universités ou établissements de recherche affiliés, hôpitaux ou institutions de recherche publique
- Petites et moyennes entreprises (PME) du secteur privé établies au Québec telles que des sociétés œuvrant dans le domaine des sciences de la vie ou en biotechnologie, biopharmaceutique, instrumentation médicale, diagnostic, ingénierie, imagerie ou des sociétés de recherche sous contrats (CRO). Il est à noter que les sociétés pharmaceutiques multinationales ne sont pas admissibles à un financement par le CQDM et ne peuvent pas être considérées comme des collaborateurs privés dans ce programme de financement
- Organismes à but non-lucratif établis au Québec qui ont des activités importantes en recherche

Le programme encourage l'innovation et la créativité ainsi que les collaborations entre le milieu académique et l'entreprise privée dans un contexte multidisciplinaire.

AGENDA DE RECHERCHE

La priorité du programme du CQDM est d'apporter des solutions concrètes aux problèmes les plus pressants de la recherche biopharmaceutique. En conséquence, une importance particulière sera accordée aux projets innovants qui ont la capacité de produire des livrables clairs et des résultats immédiatement applicables et ayant un impact fort sur la découverte ou le développement de nouveaux médicaments.

Bien que non obligatoire, les projets impliquant des collaborations étroites entre des équipes de recherche multidisciplinaires provenant du secteur académique et privé (biotech/CRO) seront favorisés. La recherche peut être menée autant par une institution académique qu'une société privée.

L'agenda de recherche du concours 2010-2011 est général et peut donc inclure un grand nombre de domaines d'activités, pour autant que le projet mène vers le développement d'outils ou de technologies ayant un impact fort sur la recherche biopharmaceutique. A titre d'exemples, voici un aperçu de sujets de recherche pouvant répondre aux attentes du CQDM. Toutefois cette liste n'est pas limitative et d'autres thèmes pourraient tout aussi bien être recevables dans le cadre du programme.

Liste d'exemples

Plateformes technologiques innovantes

- Nouvelles approches thérapeutiques pour des produits biologiques (incluant : peptides, ARN, nouvelle génération d'anticorps)
- Percées technologiques dans les systèmes d'expression de protéines
- Plateformes innovantes de chimie ayant un fort potentiel de générer de nouvelles familles de molécules
- Technologies de pointe apportant des améliorations significatives à la productivité de synthèses chimiques (suivi en temps réel, purification, analyse fluide, etc.)
- Nouveaux systèmes biologiques ayant une grande valeur ajoutée pour la médecine translationnelle
- Technologies habilitantes basées sur une approche cellulaire
- Nouvelles approches permettant le repositionnement de médicaments

Recherche translationnelle

- Outils informatiques destinés à améliorer la gestion de connaissances, l'exploration de données (data mining), la modélisation et l'analyse prédictive
- Nouveaux biomarqueurs destinés à :
 - la prédictivité de l'efficacité ou de l'innocuité ;
 - le développement de marqueurs de substitution (surrogate markers) ;
 - le diagnostic et la stratification de maladies ;
 - le suivi de l'évolution de maladies.
- Médecine personnalisée
- Validation de nouvelles cibles thérapeutiques

Nouvelles technologies permettant d'améliorer l'administration ou l'absorption de médicaments

- ARNi
- Administration de vaccins
- Passage de la barrière hémato-encéphalique
- Nouvelles formulations innovantes
- Administration de produits biologiques
- Biodisponibilité orale des protéines

AGENDA DE RECHERCHE (SUITE)

Instruments ou dispositifs médicaux

- Nouvelles technologies d'imagerie applicables chez l'humain ou dans des modèles précliniques
- Nanotechnologies
- Nouveaux instruments apportant des améliorations substantielles à la prise de mesures (*in vivo* ou *in vitro*) ou permettant de doser de nouveaux paramètres
- Nouvelles approches diagnostiques ou pronostiques susceptibles d'améliorer le recrutement ou le suivi de patients dans des essais cliniques

DURÉE ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Durée

3 ans maximum

Montant total

De 1,000,000\$ à 2,000,000\$ (sur 3 ans). Exceptionnellement, un financement pouvant atteindre 3,000,000\$ pourrait être considéré (si cela est très bien justifié).

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont définies comme des coûts raisonnables pour des éléments directement liés à l'atteinte des objectifs du projet. Le budget ne doit pas inclure des éléments pour lesquels le financement a déjà été approuvé par d'autres sources, à moins que le projet n'inclue un co-financement. Si tel est le cas, ceci devra avoir été préalablement discuté avec le CQDM.

- Salaires et bénéfices du personnel nécessaires à la réalisation du projet de recherche (étudiants, stagiaires post-doctoraux, assistance technique ou professionnelle)
- Matériel et fournitures de laboratoire essentiels à la réalisation du projet
- Dépenses de voyages (déplacements liés au projet, collaborations, congrès)
- Coûts liés à la propriété intellectuelle (demandes de brevet, frais de maintien de brevets pour la durée du projet)
- Coûts administratifs (frais indirects) jusqu'à 15 % des dépenses de recherche éligibles

Dépenses non admissibles

- Équipements et installations (achat ou location)
- Salaires du chercheur principal et des co-chercheurs

Calendrier de paiements

Déboursements trimestriels conditionnels à l'atteinte de jalons et à un suivi périodique satisfaisant (rapports financiers trimestriels et rapports scientifiques semestriels).

CONDITIONS DE FINANCEMENT

La propriété intellectuelle (PI) préexistante liée au projet devra être libre d'engagements antérieurs.

La PI issue de la recherche financée par le CQDM appartiendra aux inventeurs et à leurs institutions respectives.

Une option de licence non exclusive (sans royalties) sera accordée aux partenaires industriels du CQDM pour l'utilisation des résultats issus du projet uniquement pour fins de recherche et de développement. Une option de licence pour utiliser la PI préexistante devra également être accordée aux partenaires industriels du CQDM, si cela s'avère nécessaire à l'utilisation des résultats. Si tel est le cas, une considération financière pour la PI préexistante pourra être négociée entre les parties. Les partenaires industriels du CQDM n'obtiennent aucun droit de commercialiser la PI issue du projet de recherche ou la PI préexistante.

Une entente de recherche devra être signée entre le CQDM et les entités de recherche au plus tard 3 mois après l'annonce de la sélection finale des projets (au plus tard le 29 juillet 2011). L'entente de recherche devra inclure entre autres les éléments suivants.

- Une description claire du projet incluant les principales étapes, jalons, livrables et le rôle de chaque investigateur
- Un budget détaillé et le calendrier des paiements (trimestriels) incluant la portion prévue pour chaque entité de recherche
- L'engagement des entités de recherche et des chercheurs à réaliser le projet de recherche
- Les principaux termes de l'option de licence en faveur des partenaires industriels du CQDM pour l'utilisation des résultats issus du projet (et de la PI préexistante, le cas échéant) pour fins de R&D
- Les principales représentations et garanties des entités de recherche incluant notamment les droits, consentements et approbations nécessaires à la réalisation du projet de recherche
- Les conditions liées à la divulgation et à la publication des résultats;
- Les obligations de confidentialité

DATES IMPORTANTES

| | |
|---|--------------------------------|
| Lancement de l'appel de propositions | 18 août 2010 |
| Soumission des lettres d'intention (date limite) | 25 octobre 2010 |
| Annnonce des lettres d'intention sélectionnées | 6 décembre 2010 |
| Soumission des demandes complètes (date limite) | 14 février 2011 |
| Annnonce de la sélection finale | 28 avril 2011 |
| Signature de l'entente de recherche (date limite) | 29 juillet 2011 |
| Versement des fonds et début des projets | 1 ^{er} septembre 2011 |

PROCÉDURES DE SOUMISSION DES LETTRES D'INTENTION

LES LETTRES D'INTENTION DOIVENT ÊTRE REÇUES AU PLUS TARD LE 25 OCTOBRE 2010 À 17H00.

L'original et 15 copies du formulaire d'application ainsi qu'une copie électronique (sur CD) devront être acheminés par la poste ou par messenger à l'adresse suivante :

**CQDM
2, Place du Commerce
Ile-des-Sœurs (Québec)
H3E 1A1**

Le formulaire d'application est disponible sur internet au www.cqdm.org/fr/index.php. Il doit être complété avec le type de police « Arial » de taille 11 à interligne de 1.15. Le texte doit être limité à l'espace prévu pour chaque section. Le formulaire d'application doit être signé par l'investigateur principal, les co-chercheurs et leurs entités de recherche respectives.

De plus, une version électronique du formulaire dûment complété (sans les signatures) est demandée dans un format word sur un CD. Le CD doit être identifié de la façon suivante :

- Nom de famille du PI_Quatre premières lettres du titre du projet

Afin d'aider les candidats à préparer leur lettre d'intention, le CQDM organisera des séances d'information le 20 septembre à Montréal, le 22 septembre à Québec et le 29 septembre à Sherbrooke. Le lieu des rencontres sera confirmé prochainement sur notre site internet.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES DEMANDES

La sélection des propositions se fera dans le cadre d'une compétition en 2 étapes.

1) Demande préliminaire (lettre d'intention)

Les candidats doivent soumettre, au plus tard le 25 octobre 2010, une lettre d'intention (utilisant le formulaire prévu à cet effet) décrivant brièvement le projet proposé. La sélection des lettres d'intention sera sous la responsabilité du comité d'orientations stratégiques du CQDM. Seuls les candidats dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète.

2) Demande complète

Les demandes complètes seront évaluées par un comité international d'experts qui sera coordonné par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ). En parallèle, le CQDM effectuera une analyse des risques potentiels qui pourraient nuire à l'accomplissement du projet de recherche. Les résultats des 2 évaluations seront soumis au Conseil d'administration du CQDM qui est responsable de la sélection finale des projets.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les critères suivants seront utilisés pour l'évaluation des demandes.

- Excellence scientifique
- Caractère novateur et créativité
- Livrables, jalons et échéancier clairs
- Faisabilité du projet (livrables, échéancier, ressources humaines et financières)
- Capacité à générer des livrables concrets pour l'industrie dans un intervalle maximum de 3 ans
- Potentiel d'applications en recherche sur le médicament :
 - impact direct sur la découverte du médicament;
 - capacité à répondre à des besoins non comblés.
- Parcours des candidats (chercheur principal et co-chercheurs)
- Aspect multidisciplinaire et multi-organisationnel des candidatures

Puisque ce programme de financement vise des projets d'envergure orientés vers des résultats applicables qui nécessiteront de multiples ressources, la gestion de projet sera également un critère important dans le processus d'évaluation.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, SVP CONTACTER :

Mounia Azzi
Directrice de programmes
(514) 766-6661 poste 2194
mazzi@cqdm.org

Diane Gosselin
VP Recherche et développement des affaires
(514) 766-6661 poste 2191
dgosselin@cqdm.org